ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Escrime

Question écrite n° 10558

Texte de la question

M Bernard Pons rappelle a M le ministre de la defense que l'Academie d'Armes de France, qui regroupe des enseignants d'origine civile et militaire, contribue activement, comme le montre son palmares, a la renommee de l'escrime francaise. Il lui fait part de l'inquietude des enseignants d'escrime, a propos des consequences que pourraient avoir, sur ce secteur sportif d'interet national et de rayonnement international, les mesures d'economies prises dans le cadre de la restructuration de l'armee. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter des assurances a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - La necessite de reduire les frais de fonctionnement de la defense a amene les armees a restructurer leurs forces et les organismes de soutien et de commandement correspondants, en veillant a maintenir leur efficacite operationnelle. Des choix difficiles ont du etre effectues en fonction d'etudes approfondies concernant l'adaptation des effectifs aux missions prioritaires des armees. L'etat-major de l'armee de terre a ainsi ete conduit a supprimer 35 postes de maitre d'armes. Un effectif de 37 maitres d'armes continuera cependant a assurer l'enseignement de l'escrime.

Données clés

Auteur : M. Pons Bernard
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10558
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1186